

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 7 MARS 2023

Le Bureau du CST s'est réuni le 7 mars 2023 de 20 heures à 22 heures 30 heure .

Étaient présents Aurora COSTA, Gérard MIQUEL, Michèle et Jean BEAUDRY, Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Michel PAZOS (en fin de réunion cause formation), Alain LACASSIE, Gégé MAUREL, Michel RANSOU

Françoise POUGET MOLINER était absente

**1 NOMBRE DES LICENCIES** : 105 au titre de 2023, à comparer à 130 avant COVID....

**2 FINANCES** :Après transfert de 25 000 € depuis le livret et les parts sociales, le compte courant se monte à 46 713,06 € .

Le contrat d'emprunt a été signé le 2 mars 2023. Le versement des 60 000 € de l'emprunt devrait intervenir avant le 10 mars.

Nous avons payé trois acomptes :

2 520 € pour le compresseurs

10 000 € pour le bateau

1 772 € pour le transporteur

dans l'attente des factures définitives pour ces trois prestations.

La facture d'électricité du local vient d'augmenter de moitié...

**3 REMPLACEMENT DU BATEAU** : il est dans l'attente de joints pour la pompe à eau de mer. Après quoi il ne restera qu'à aller le chercher, avec un chèque de banque à retirer au Crédit agricole (Michel RANSOU + Michèle BEAUDRY).

Les grutages seront à la charge du CST.

Le bateau est assuré par le vendeur jusqu'à son chargement par la grue du port de départ. Il l'est ensuite par le transporteur, puis à l'arrivée par le port d' HENDAYE, jusqu'à sa dépose, probablement au sec sur l'aire de carénage, ou il sera examiné par la capitainerie (mesurage), par le mécanicien (état général), et par l'expert de l'assurance (estimation).

Il y a donc un vide d'assurance à combler entre la dépose à HENDAYE et le remise de son rapport par l'expert, qui conditionne la signature du contrat définitif d'assurance. Cédric

PETERSON est sollicité pour couvrir nos risques pendant cette période transitoire.

S'agissant du contrat définitif, trois voies ont été examinées :

l'agence MMA de BAYONNE, M. ZOZAYA, assureur de l' HIPPOCAMPE ; Pas de réponse

LAFONT par l'intermédiaire de la FFESSM. Pas de réponse

AXA par l'intermédiaire de l'agence de Cédric : une offre pour environ 1 600 €, avec des risques adaptés au nouveau bateau (RC, vol intégral, assistance dont remorquage et enlèvement du port et des chenaux en cas de naufrage).

Dossier en attente.

Autre sujet pendant : la TVA (9 000 €) qu'il nous appartiendra de payer à qui de droit lors des formalités d'immatriculation, le vendeur refusant obstinément (et avec semble-t-il qq arguments) de l'encaisser avant de la reverser au Trésor Public.

Le bateau sera immatriculé au quartier maritime de BAYONNE, et s'appellera HIPPOCAMPE II.

Restera à éviter de payer la TAEMP (450 € par an), en faisant valoir le rôle d'enseignant en matière sportive et nautique du CST. Dossier en cours.

Après que les formalités auront été achevées, il nous faudra entrer en possession de notre nouveau navire. Une inauguration est à prévoir sur place, et une mise en mains de ses futurs pilotes.

Dès à présent, il faut penser à faire évoluer nos pratiques, surtout pour limiter l'appétit du moteur. Au vu de sa courbe de consommation, pour ne pas dépasser les 35 à 40 litres à l'heure, il faudra se limiter à 2 500 tours. On pourrait penser à brider la commande de l'accélérateur. Mais ce n'est ps souhaitable. Après une heure au ralenti, lorsque le bateau tourne en attendant que les plongeurs émergent, un tel moteur s'encrasse, et doit être dépoté, débrayé, par quatre ou cinq coups d'accélération à fond.

Sort de l' HIPPOCAMPE : Pierre IRIGOYEN consulte l'une de ses relations pour lui faire acheter le bateau en vue d'un usage festif. A défaut d'un engagement au 17 mars 2023, ou d'un autre achat, le bateau sera mis en destruction. Il conviendra toutefois d'y récupérer le matériel pouvant nous être encore utile pour le nouveau bateau : panneaux solaires, bouée, ancre, sondeur, gilets de sauvetage, radio VHF, éclairage,...

La dépense de destruction, d'environ 1 000 €, sera couverte par une contribution de l' APER, à la condition que l'entreprise ARTOLA obtienne son agrément, ce à quoi elle s'emploie.

**3 COMPRESSEUR** : l'entreprise SIABA a installé le nouveau compresseur (BAUER) les 1 et 2 mars 2023. Il est fonctionnel, mais avec trois sorties seulement. Reste à remettre en service le quatrième robinet, et à poser une soupape et un régulateur, ce qui interviendra le 9 mars en matinée.

Le Club a récupéré lundi 6 mars ses blocs gonflés laissés en dépôt au local de

LAMAILHERK à BOYRIE, et reprendra le cycle local / BOYRIE avec la remorque dès le 9 mars.

Le MAKO est à vendre. Marc DUPUY en a proposé 200 € (et non pas 500 comme mentionné par erreur dans l'ordre du jour). Accord est donné.

Une notice d'instruction va être établie pour les gonflages avec le BAUER. Les volontaires (cinq ou six) seront formés sur cette base.

Ghislain LOMBARD a demandé à ne plus être chargé du gonflage.

**4 GONFLAGE A LA BASE FEDERALE D' HENDAYE** : Philippe CONSTANTIN nous a adressé un projet de nouvelle convention, valable deux ans. Le prix du gonflage à l'air passera à 5,50 €. Cette proposition est acceptée.

**5 RECLAMATION DE VERONIQUE PLATEL** : pour y mettre fin, il est décidé de reformuler la règle, en maintenant le principe selon lequel chaque sortie du bateau doit rapporter au Club de quoi payer le carburant, estimé forfaitairement pour l'instant à 85 €, et en précisant que la suppression des 17 € s'applique

pour les encadrants qui encadrent des élèves  
et pour le directeur de plongée.

**6 VOYAGES** : faute de candidats pour le voyage à El GOUNA, celui-ci est reporté à l'automne.

Le principe de l'adhésion au CST dès l'inscription au voyage est réaffirmé.

**7 WEEK END DU 8 MAI A HENDAYE** : le samedi 6, le CST partagera le bateau avec COGNAC. Jean organise le pilotage les 7 et 8. Coralie informe Cognac.

**8 TIV** : la fin des TIV est repoussée au 23 mars. Il n'y aura plus de requalification au-delà de cette date.

Il est nécessaire de remettre en ordre les fiches d'examen des blocs pour le TIV. Gérard arrête la date du samedi 25 mars à partir de 10 heures, en y invitant tous les habilités TIV.

**9 DEMANDE DE VINCENT MICKIEWICZ** : il cesse de plonger, et il a une résidence à HENDAYE. Il se propose comme pilote bénévole éventuel du bateau, et le Bureau l'accepte, en précisant que Vincent paiera sa licence au tarif fédéral (43 €), et que le Club supportera la différence pour lui ouvrir une cotisation piscine.

## **10 QUESTIONS DIVERSES :**

**10-1 Une séance** Bio est prévue le 12 mars. Le message a été répercuté sur LOURDES et LAMAILHERK.

**10-2 NECESSITE D'UN REGLEMENT INTERIEUR AU CST** : lors de la présente réunion, il est apparu que le Bureau avait trop souvent à connaître de difficultés de fonctionnement du CST, sur des sujets administratifs, financiers ou techniques, qui le conduisaient à gérer des cas particuliers en évitant d'en faire des mesures générales, ou à poser des règles générales en les supposant connues par la seule diffusion de ses comptes-rendus sur le site du Club. Il y a matière à légiférer.

En effet, ces difficultés résultent en général de l'absence d'un règlement intérieur, auquel chaque adhérent devrait souscrire.

Il y a donc lieu de réfléchir à un tel règlement, à en élaborer le plan et le contenu, à en débattre en Bureau, et à le présenter à l' AG le moment venu.

Aurora COSTA se propose d'entreprendre ce travail. Elle pourra compter sur l'appui des membres du Bureau.

### **PERMANENCES A VENIR**

11 mars Gérard MIQUEL

18 mars Ghislain LOMBARD

25 mars Alain LACASSIE

1er avril Gérard MIQUEL

Prochain Bureau mardi 4 avril 2023 à 20 heures

Dressé le 9 mars 2023

Sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU